



MINISTÈRE DES SPORTS

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

# **PRÉSENTATION DU MODÈLE DES SOCIÉTÉS SPORTIVES**

**Par Oswald HOMEKY, Ministre des Sports**

**31 Août 2020**

## D'OÙ SOMMES-NOUS PARTIS?

- Nombreux talents sportifs mais:
- Absence de programmes de détection, de formation et de promotion à la base et d'infrastructures sportives adéquates
- Absence totale d'un mécanisme structuré d'incitation au financement du sport par le secteur privé
- Faible engouement populaire et manque de visibilité des différents championnats nationaux

# OÙ EN SOMMES-NOUS?

- Nouvelle volonté politique depuis 2016
- Décision d'organiser le sport de masse -----> Détection, formation et promotion
- Institution de classes et associations sportives communales
- Construction et rénovation d'infrastructures sportives nationales (Mathieu Kérékou – René Pleven – Charles de Gaulles – 22 stades communaux et 6 académies)
- Mise en place d'un dispositif de financement du sport par le secteur privé:
  - ❑ D'abord, mesures incitatives de défiscalisation des salaires investissements sportifs (la loi des finances)
  - ❑ Ensuite, l'instauration d'une taxe de 1 pour mille du chiffre d'affaires annuel hors toute taxe des entreprises exerçant au Bénin avec exemption des entreprises propriétaires ou copropriétaires de clubs
  - ❑ Enfin, extension du bénéfice de la taxe aux fédérations et institution dans le Code Général des Impôts en République du Bénin

## CONSTAT

- Forte tendance des entreprises à s'acquitter de la taxe plutôt que de créer leur club
- La plupart des entreprises ne s'engagent pas parce qu'il ne s'agit pas de leur cœur de métier-----> pas d'expertise en la matière
- Principale préoccupation de celles qui s'engagent: la qualité des championnats et leur niveau de participation (quelle division?)
- Enfin, la problématique de la visibilité des championnats: pas de médiatisation structurée

## PRINCIPALES INTERROGATIONS

- Comment faciliter la participation des entreprises et leur permettre d'en tirer le plus grand profit aux plans:
  - ❑ Administratif?
  - ❑ Sportif?
  - ❑ Visibilité commerciale?
  
- Nous avons donc élaboré un modèle

# **SOCIÉTÉS SPORTIVES**



## PRINCIPAUX MODELES

- **Trois types de modèles:**
- Entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée
- Société anonyme à objet sportif
- **Société anonyme sportive professionnelle**

## REFORME PROPOSEE: SOCIETES SPORTIVES

- **Principe général:** création de la société sportive par l'entreprise
- Signature d'une convention entre la société sportive et l'association sportive détentrice du récépissé d'enregistrement:
  - ❑ Ce qui permet d'opérer le projet comme un business contrairement au principe non lucratif des associations (loi 1901)
- Par cette convention, l'entreprise exploite tous les attributs de l'association sportive et opère les clubs professionnels:
  - ❑ En contrepartie, elle finance la partie « amateur » (catégories d'âge, sport féminin)



## ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE SPORTIVE

- **Plusieurs possibilités dans notre modèle:**
  - ❑ Personnes morales seules ou en groupement ou
  - ❑ personnes morales et physiques ou encore
  - ❑ personnes physiques associées
- La cession des parts s'opère au niveau des sociétés sportives comme dans une SA
- Cas d'une association sportive existante reprise par une entreprise
- Cas d'une association sportive nouvellement créée par l'entreprise
- Convention obligatoire dans les deux cas

## AVANTAGES DU MODELE

- La société sportive est une unité distincte qui opère la partie professionnelle
- L'entreprise construit et développe un projet sportif avec un budget y afférent
- Les clubs se professionnalisent
- Joueurs et encadreurs techniques désormais régulièrement salariés
- Sponsoring et droits télé opérés par la société sportive
- Forte animation sportive – ligues professionnelles – championnats amateurs – sport féminin
- Meilleure visibilité pour les entreprises

## **PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS**

- Adhésion du Comité National Olympique et Sportif du Bénin et des fédérations sportives à la réforme
- Redéfinition des cahiers des charges des fédérations
- Réforme des ligues professionnelles
- Territorialisation de la dynamique à travers la répartition géographique des clubs

## APPORTS DE L'ETAT

- Mise à disposition des infrastructures avec possibilité d'affectation assortie d'un contrat d'entretien
- Mise en place d'une unité d'appui de conduite des projets sportifs (Pool d'experts et Directeurs sportifs dédiés)
- Mise en place de l'unité de production et de diffusions des matchs des différents championnats aux standards internationaux
- Fortes récompenses et accompagnement des meilleurs clubs en fin de chaque saison sportive
- Renforcement et subventions aux fédérations

## QUE RETENIR?

- Sociétés sportives -----→ clubs professionnels + financement de la partie amateur et du sport féminin
- Réforme des ligues professionnels
- Visibilité -----→ captation et diffusion des matchs
- Animation sportive sur toute l'étendue du territoire -----→ répartition géographique

## QUE RETENIR (FIN)

- Affectation d'infrastructures sportives
- Renforcement du rôle des fédérations
- Appui permanent de l'Etat aux sociétés sportives, au CNOS-BEN et aux fédérations sportives
- Création d'un organe de surveillance composé de l'Etat, des sociétés sportives et du CNOS-BEN
- Système harmonisé de délivrance des licences sportives et mise en place du répertoire national des sportifs du Bénin

**MERCI**